

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Agence de la biomédecine

**Décision n° 2009-28 du 30 décembre 2009
fixant les tarifs applicables au registre France Greffe de moelle**

NOR : SASB0931232S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants et l'article R. 1418-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2005-42 du 4 mai 2005 relatif à l'Agence de la biomédecine ;

Vu la délibération n° 2007-13 du 3 juillet 2007 du conseil d'administration de l'Agence de la biomédecine relative à la modification des tarifs du registre France greffe de moelle applicable à compter du 1^{er} juillet 2007 ;

Vu le décret du 4 juillet 2008 portant nomination de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Décide :

Article 1^{er}

De fixer les tarifs clients applicables par le registre France Greffe de moelle de l'Agence de la biomédecine à compter du 18 janvier 2010, selon les montants annexés à la présente décision. Ces tarifs sont sans modification par rapport à 2009.

Article 2

La secrétaire générale de l'Agence de la biomédecine est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, ainsi que son annexe, au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 30 décembre 2009.

Pour la directrice générale
de l'Agence de la biomédecine
et par délégation :

La secrétaire générale,
B. GUÉNEAU-CASTILLA

ANNEXE I

**PRESTATIONS FACTURÉES PAR L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE
AU TITRE DU REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE**

PATIENTS NATIONAUX

**Tarifs TTC
applicables au 1^{er} janvier 2010**

Interrogation des fichiers

	TTC (en euros)
Interrogation du fichier national	372
Interrogation des registres internationaux	845

Prestations avec des donneurs français

Le registre France Greffe de moelle ne refacture aucune prestation de typages ou de prélèvement sur des donneurs français pour des patients français. Ces prestations sont facturées directement par les centres donneurs et préleveurs.

Toutefois, nous vous rappelons que les frais de transport d'échantillons de sang de donneurs nationaux pour des patients nationaux sont pris en charge par le registre France Greffe de moelle et vous sont refacturés à prix coûtant. A titre indicatif, le coût moyen d'un transport d'échantillon est estimé à ce jour à 64 euros (ce prix est susceptible de variation).

Prestations avec des donneurs internationaux

Ces prestations sont refacturées par le registre France Greffe de moelle sur la base des tarifs applicables par chacun des registres internationaux (majorés d'une somme forfaitaire de 9 euros par facture traitée). Ces tarifs sont communiqués aux hôpitaux greffeurs français au fur et à mesure des informations fournies par les correspondants étrangers et sont donc susceptibles de varier en cours d'année.

ANNEXE II

PRESTATIONS FACTURÉES PAR L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE
AU TITRE DU REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE

Unités de sang placentaire en provenance du Réseau français de sang placentaire (RFSP)

PATIENTS NATIONAUX

**Tarifs TTC
applicables au 1^{er} janvier 2010**

	TTC (en euros)
Inscription du patient (sauf si celui-ci est déjà inscrit sur le fichier France Greffe de moelle) Interrogation banque RFSP	372
Interrogation des registres internationaux	845
Cession de l'unité de sang placentaire Prix de cession du RFSP	10 000

Par ailleurs, nous vous rappelons que les frais de transport des unités de sang placentaire vous sont refacturés à prix coûtant. Leurs montants variant en fonction des lieux de livraison.

ANNEXE III

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

**Fee schedule
valid as of 1st January 2010**

DESIGNATION	AMOUNT
Preliminary donor search	Free
Activation fee	Free
HLA class I typing	
HLA class I splits serology typing :	
- loci A & B	80 €
HLA class I low resolution DNA typing :	
- loci A	50 €
- loci B	50 €
- loci C	50 €
HLA class I high resolution DNA typing :	
- loci A	210 €
- loci B	210 €
- loci C	210 €
HLA class II typing	
HLA class II low resolution DNA typing :	
- DRB1-DQB1	210 €
HLA class II high resolution DNA typing :	
- DRB1-B3/B4/B5	340 €
- DQB1	135 €
- DPB1	170 €
Other testing	
CMV	testing 35 €
Sample procurement	
Blood sample	collection 250 €
(including IDM testings)	shipment Varies
Blood sample and freezing	collection 350 €
(including IDM testings)	shipment Varies
DNA	extraction 260 €
(including IDM testings)	shipment Varies

ANNEXE IV

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
 FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

**Fee schedule
 (non EMDIS connected registries)
 valid as of 1st January 2010**

DESIGNATION	AMOUNT
Stem cells collection	
Marrow or PBSC procurement	13 200 €
If transport by France Greffe de moelle fixed cost	500 €
courrier expenses	Varies
Cancellation fee (4 weeks or less before collection)	1 320 €
Postponement fee (4 weeks or less before collection)	1 320 €
Freezing of bone marrow upon request	830 €
Lymphocytes collection	
Unstimulated leucapheresis per bag	2 860 €
Cancellation fee (4 weeks or less before collection)	1 000 €

ANNEXE V

REGISTRE FRANCE GREFFE DE MOELLE
 FRENCH REGISTRY OF UNRELATED STEM CELL DONORS

**Fee schedule
 (EMDIS connected registries)
 valid as of 1st January 2010**

DESIGNATION	AMOUNT
Stem cells collection	
Marrow or PBSC procurement	12 400 €
If transport by France Greffe de moelle fixed cost	500 €
courrier expenses	Varies
Cancellation fee (4 weeks or less before collection)	1 240 €
Postponement fee (4 weeks or less before collection)	1 240 €
Freezing of bone marrow upon request	830 €
Lymphocytes collection	
Unstimulated leucapheresis per bag	2 860 €
Cancellation fee (4 weeks or less before collection)	1 000 €

